

ECO-QUARTIER DU FORT D'AUBERVILLIERS

GROUPE DE CITOYENS TEMOINS

# Charte des engagements



# Préambule

## Le projet d'écoquartier Fort d'Aubervilliers

Situé sur la commune d'Aubervilliers, en limite de Pantin, à deux pas de Paris, le site du Fort d'Aubervilliers s'ouvre sur la ville : ses 35 hectares accueilleront bientôt un nouveau quartier d'habitat et d'activités laissant une large place aux espaces verts.

**Les communes d'Aubervilliers et de Pantin, la communauté d'agglomération Plaine Commune, l'État et l'AFTRP**, aménageur, s'engagent dans un projet ambitieux.

**7 principes fondateurs** ont été retenus pour l'aménagement de ce quartier :

- ✓ Aménager un quartier bien intégré dans son environnement
- ✓ Améliorer les liens entre les quartiers d'Aubervilliers et de Pantin
- ✓ Répondre aux besoins de logements
- ✓ Développer la diversité des activités
- ✓ Valoriser le patrimoine exceptionnel et préserver la biodiversité
- ✓ Encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- ✓ Offrir des espaces publics généreux aux habitants

**Plusieurs étapes ont déjà été franchies :**

- ✓ 1973 : L'AFTRP devient propriétaire et gestionnaire de 25 ha des 35 ha du Fort.
- ✓ 2005 : L'Etat identifie le site du Fort d'Aubervilliers comme site potentiel de création de logements.
- ✓ 2008 : L'Atelier Madec remporte le marché de définition lancé par la CA Plaine Commune.
- ✓ 2010 : L'étude de faisabilité de l'aménagement du Fort est confiée à l'AFTRP.
- ✓ 2011 : Le Comité de pilotage du projet valide la création d'une ZAC d'initiative AFTRP et le plan masse avec la programmation d'environ 2 000 logements et 40 000 m<sup>2</sup> SHON d'activités.
- ✓ 2012 : La concertation préalable à la création de la ZAC est lancée

Les **étapes clés pour la suite du projet** sont les suivantes :

- ✓ Dossier de création de la ZAC (avec étude d'impacts)
- ✓ Processus de libération des terrains
- ✓ Consultation des concepteurs des espaces publics et des voiries et réseaux divers
- ✓ Dossier de réalisation de la ZAC
- ✓ Lancement de la modification du PLU
- ✓ Démarrage des travaux VRD
- ✓ Consultation des promoteurs
- ✓ Travaux construction logements
- ✓ Livraison de logements

## La concertation sur le projet d'éco quartier

La **concertation réglementaire préalable** a été initiée en mars 2012, avec des réunions publiques, des visites de terrain, des outils pour s'informer et pour s'exprimer, à travers notamment la création d'un site web ([www.fortaubervilliers.fr](http://www.fortaubervilliers.fr)).

En parallèle, la Ville d'Aubervilliers a piloté des ateliers urbains sur des thématiques variées (histoire du site et dépollution, vie quotidienne et programmation urbaine, et urbanisme vert et environnement).

Les participants se sont exprimés sur de nombreux sujets et ont ainsi pu contribuer à l'élaboration du projet. En particulier, ils ont souhaité que la concertation continue tout au long du projet.

**Le groupe de citoyens témoins est un dispositif qui permettra de poursuivre les échanges.**

# 1

# Le groupe de citoyens témoins : objectifs et moyens

## Principes et origines

L'idée d'un groupe de citoyens témoins qui assure le suivi de la réalisation de l'Eco quartier du Fort d'Aubervilliers, est née devant les inquiétudes manifestées par la population à l'égard des enjeux de pollution et dépollution du site. La nécessité d'impliquer les citoyens pour mieux comprendre les enjeux du projet, ses objectifs et ses caractéristiques et y contribuer à toutes les étapes, est alors devenue une évidence pour le maire d'Aubervilliers, Jacques Salvator qui a souhaité la création d'un groupe, **garant de l'intérêt public du projet**.

A ce stade du projet, la concertation avec les citoyens doit prendre une forme adaptée, celle d'un petit groupe, afin de favoriser les échanges et la co production. La démarche des porteurs de projet est volontariste et innovante, à la mesure du projet d'Eco quartier du Fort d'Aubervilliers.

## Objectifs

La mise en place d'un groupe de citoyens témoins doit permettre :

- ✓ De **compléter** le dispositif de concertation existant pour impliquer les citoyens dans la vie de la cité ;
- ✓ De **formaliser un avis citoyen** permettant d'éclairer les choix de élus et de l'aménageur sur la qualité et la pertinence du projet ;
- ✓ De **contribuer** à l'élaboration d'un projet respectueux de son environnement ;
- ✓ D'**ancrer l'opération d'aménagement** dans le territoire, en tenant compte de la diversité des futurs usages du site ;
- ✓ De favoriser la **diffusion de l'information** sur le projet dans la population.

# Composition du groupe de citoyens témoins

Le groupe est constitué de **15 habitants d'Aubervilliers et de Pantin**, répartis en trois collèges

- ✓ 5 habitants d'Aubervilliers tirés au sort sur les listes électorales
- ✓ 5 habitants d'Aubervilliers et de Pantin tirés au sort parmi les volontaires
- ✓ 5 personnalités qualifiées désignées par les maires d'Aubervilliers et de Pantin

La limitation des participants à **15 personnes** vise à favoriser une collaboration efficace, en petit comité. Il ne doit pas empêcher le plus grand nombre de suivre la progression de ce projet, notamment grâce aux différentes restitutions des travaux du groupe (voir « les modalités de contribution du groupe »).

Le **tirage au sort** est un mode de désignation démocratique en ce qu'il permet à chacun d'être susceptible d'être désigné, de manière aléatoire, indépendamment de ses caractéristiques sociales. Les personnalités qualifiées désignées par les maires complètent le dispositif en apportant leur expertise spécifique.

Les représentants des villes d'Aubervilliers et de Pantin et de l'AFRTP ne sont pas membres du groupe en tant que tel. Ils assistent aux réunions du groupe mais ne participent pas aux débats ni à la rédaction des avis. Ils peuvent être sollicités pour apporter des informations en tant que de besoin.

# Mission et rôle du groupe de citoyens témoins

## La formation et le suivi des études

Les citoyens bénéficient de **formations** dispensées par des représentants des différents services des porteurs de projet ou, si nécessaire, un formateur extérieur.

Les thèmes d'intervention, choisis sur proposition du groupe de citoyens témoins doivent être en cohérence avec l'évolution du projet (voir « calendrier d'intervention »). Ils sont définis dans l'ordre du jour des réunions du groupe (voir « le secrétariat du groupe »).

Les études réalisées par les porteurs de projet pourront alimenter le travail du groupe de citoyens témoins au fur et à mesure de ses travaux, en fonction de l'ordre du jour des séances.

### Les modalités de travail du groupe : contribution au projet et restitution aux habitants

L'objectif principal du groupe est de contribuer à l'élaboration du projet. Cela peut prendre deux principales formes, non exclusives l'une de l'autre :

- ✓ **La formulation d'avis et propositions** adoptés collectivement : les citoyens peuvent formaliser par écrit (ou sur tout autre support qui leur semble pertinent) un avis du groupe sur le projet. Les avis doivent refléter la position du groupe et non d'un seul. Pour ce faire, un vote peut être organisé au sein des citoyens. A défaut d'un consensus, un avis devra recueillir les votes d'au moins 10 membres pour être adopté par le groupe.

**Les avis sont consultatifs.** Ils sont **transmis au Comité de pilotage du projet**<sup>1</sup>.

- ✓ **La participation aux instances décisionnaires : une fois par an**, le groupe de citoyens témoins présente son **rapport d'activités** au Comité de pilotage du projet et aux Conseils municipaux d'Aubervilliers et de Pantin.

De plus, afin de permettre à tous les citoyens de participer au projet, les travaux du groupe sont restitués **une fois par an** devant les **Conseils de quartier intéressés** et, sur invitation, devant les autres instances de concertation de la ville. Des articles pourront également y être consacrés dans les journaux des villes d'Aubervilliers et de Pantin et de la Communauté d'agglomération Plaine Commune et sur le site Internet du projet.

---

<sup>1</sup> Le Comité de pilotage du projet est composé de : la Préfecture de Seine-Saint-Denis, la Ville d'Aubervilliers, la Ville de Pantin, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie-DAFI, Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, la Caisse des dépôts, le Conseil général de la Seine Saint Denis, l'AP-HP, l'AFTRP, le Conseil Régional d'Ile-de-France, l'EPA Plaine de France, l'équipe de concepteurs.

# L'objet et le calendrier de contribution du groupe de citoyens témoins

## La régularité des rencontres

Pour être efficace, le travail du groupe de citoyens témoins doit être continu. Sont prévues **8 réunions par an**, à raison d'une par mois, sauf pendant les vacances scolaires. Le calendrier exact de ces réunions est défini par les citoyens (voir « le secrétariat général du groupe »).

## L'articulation avec le processus d'étude

Les travaux du groupe s'articulent autour du rythme d'avancement du projet.

Compte tenu de la teneur du projet et des échanges qui ont eu lieu pendant la concertation préalable réglementaire, les thèmes suivants peuvent, par exemple, être explorés par les citoyens :

- le développement durable du projet (biodiversité, énergies renouvelables, gestion des déchets),
- les déplacements et les stationnements,
- la pollution/dépollution,
- la cohérence urbaine,
- les équipements publics,
- la vie de quartier,
- les usages des espaces publics,
- la sécurité ...

Cette liste n'est pas exhaustive.

# Les engagements réciproques des citoyens et des porteurs de projet

La création du groupe de citoyens témoins est une démarche ambitieuse, menée sur le long terme.

Pour que les objectifs soient atteints et pour pérenniser l'action du groupe, il est nécessaire que citoyens et porteurs de projet s'engagent collectivement à respecter des engagements sur le fond et à suivre un certain nombre de règles de fonctionnement.

## Les principes d'écoute et de respect mutuel

Les membres du groupe de citoyen témoin et les porteurs de projet s'engagent mutuellement à inscrire leurs échanges dans une relation de courtoisie, en écoutant, en respectant et en donnant considération aux différentes opinions exprimées.

### La sincérité des échanges

Transparence et sincérité doivent prévaloir à la fois dans les avis émis par le groupe et dans les informations et les données transmises par les décideurs.

### L'argumentation

Les **avis exprimés** par les citoyens sont argumentés, raisonnés et partagés. Les attendus et les motivations doivent être explicités.

La **prise en compte** ou non des avis ainsi exprimés doit, elle aussi, être argumentée ; les raisons qui conduisent les décideurs à retenir ou à ne pas retenir des propositions des citoyens seront explicitées. Une réponse écrite du Comité de pilotage est apportée aux propositions et suggestions émises par les citoyens.

### La durabilité du processus



La démarche s'inscrit dans la durée et accompagnera le projet d'éco-quartier pendant **3 ans**.

## Les engagements des porteurs de projet

### Complétude et accessibilité des informations

Les porteurs de projet s'engagent à faciliter le partage des connaissances avec les citoyens. En particulier, ils veillent à diffuser une information complète et sincère sur le projet et à faire un effort de pédagogie pour en assurer l'accessibilité pour tous. Ils apportent tous les éléments nécessaires à la compréhension (cartes, maquettes, visites,...).

### Le respect des délais

Les porteurs de projet veilleront à respecter les délais prévus pour la transmission des données aux citoyens. Un délai de 15 jours sera appliqué à l'envoi des invitations pour chaque réunion du groupe. Les projets de comptes-rendus de chaque réunion seront adressés aux citoyens dans les 15 jours qui suivent, et adoptés lors de la séance suivante.

Le calendrier du projet sera actualisé régulièrement, chaque fois que nécessaire.

### La formation objective des citoyens

Les formateurs choisis par les porteurs de projet ne prennent pas parti. Ils partagent leur expertise sur les thématiques retenues. Ils répondent sincèrement et en toute objectivité à leurs questions.

### La mise à disposition des moyens nécessaires

Les porteurs du projet mettent à la disposition des citoyens les moyens logistiques nécessaires au fonctionnement du groupe : ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard, ... Le service démocratie locale de la mairie d'Aubervilliers est en charge du suivi logistique du groupe.

# Les engagements des citoyens

## L'écoute et le respect de toutes les opinions

Les citoyens s'engagent à privilégier l'écoute mutuelle au cours de leur réunion, et à respecter toutes les opinions. Les échanges devront rester sereins et courtois et laisser la possibilité à chacun de s'exprimer sans contrainte.

## La régularité dans la participation aux réunions

La qualité de la démarche repose notamment sur la **continuité du travail**. La **régularité** dans la participation de tous les citoyens est indispensable au fonctionnement du groupe et à la pertinence de l'initiative.

**Les citoyens qui acceptent d'être membres s'engagent à participer autant que possible à toutes les réunions du groupe.**

Une absence non signalée<sup>2</sup> à trois réunions consécutives constitue une démission de fait. Si, pour une raison quelconque, un membre du groupe doit cesser définitivement sa participation, il en informera le maire d'Aubervilliers par écrit. La personne tirée au sort en sixième position lors de la constitution du groupe de citoyens témoins remplacera la première personne démissionnaire, et ainsi de suite.

Pour qu'une réunion du groupe se tienne, au moins 8 membres doivent être présents. Sans quoi, elle est reportée *sine die*.

## Le respect du calendrier adopté collectivement

Le travail du groupe porte sur un projet en marche, en cours d'élaboration. La réactivité du groupe pour faire des propositions conditionnera la possibilité pour les porteurs de projet d'en tenir compte. Les citoyens veilleront donc à se tenir au calendrier fixé collectivement pour les délais de production des avis et suggestions.

## La confidentialité éventuelle de certains documents

Les citoyens pourront être amenés, pour parfaire leur connaissance du projet et des enjeux, à accéder à des documents non publics. Les citoyens s'engagent à respecter, à la demande expresse des porteurs de projet, la confidentialité des informations ainsi transmises.

---

<sup>2</sup> Toute absence doit être signalée au moins 48h avant le jour de la réunion par un courrier ou un mail adressé au service démocratie locale de la Mairie d'Aubervilliers.

# Le rôle de l'animateur

Le cabinet C&S Conseils est chargé d'animer les réunions du groupe de citoyens et d'en proposer les comptes-rendus.

## Veiller à la qualité de l'écoute de tous

L'animateur des réunions du groupe veillera à l'équilibre et à la diversité des prises de parole. Il conduira les échanges de manière à faire progresser le débat et, le cas échéant, à aboutir à un avis collectif.

## Garantir le respect des engagements de chacun

Il sera le garant du respect des principes et valeurs inscrits dans la présente charte.

## Assurer la traçabilité des échanges

Des projets de comptes-rendus sont proposés par le cabinet C&S Conseils dans les 15 jours qui suivent chaque réunion. Le compte-rendu est adopté par le groupe, le cas échéant après modification, lors de la séance suivante.

## Assister à la rédaction

L'animateur ne participe pas sur le fond à la rédaction de l'avis. Il assiste le groupe, en séance, pour la production de son avis.

# Le secrétariat général du groupe

Le secrétariat général du groupe est assuré conjointement par deux membres du groupe et par le service démocratie locale de la mairie d'Aubervilliers. Les deux membres du groupe sont tirés au sort parmi les volontaires et renouvelés chaque année, à date anniversaire. Le secrétariat général est chargé d'établir, avec le groupe, le calendrier des réunions.

Le service démocratie locale de la mairie d'Aubervilliers s'occupe d'envoyer les invitations, de réserver les salles, de prendre contact avec les intervenants éventuels, de gérer les aspects logistiques des interventions (déplacement, restauration, logement, matériel de formation demandé, ...). Il établit et met à jour la liste des membres du groupe et de leurs coordonnées. Il se charge de la circulation de l'information.

# Signataires institutionnels

Pour la **Ville d'Aubervilliers,**

Le Maire

Pour la **Ville de Pantin,**

Le Maire

Pour la **Communauté d'agglomération Plaine Commune,**

Le Président

Pour **l'AFTRP,**

Le Président Directeur Général

# Signataires citoyens témoins

Les **membres du groupe de** citoyens témoins